

EDUCATION A L ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS	Susciter l'envie de découvrir la faune sauvage et ses habitats ainsi que les différentes relations avec les activités humaines, dans un souci permanent de conservation durable des richesses naturelles. Permettre aux chasseurs de faire profiter de leur savoir faunistique et floristique ainsi que de transmettre notre passion pour la nature.
DATES ET HORAIRES	Toute l'année.
LIEU	Dans toutes les communes du Département.
PUBLIC	Cycles 2, 3, collège et lycée.

PROGRAMME

La Fédération des Chasseurs du Rhône traite de tous les thèmes liés à la faune sauvage et ses milieux :

- les traces et indices de présences animales,
- la découverte d'un écosystème (la haie, le milieu forestier, les zones humides...),
- l'étude d'une espèce ou d'un groupe d'espèces, les logiques d'acteurs, etc...

Contrairement à de nombreuses associations, nous ne proposons pas d'interventions « clef en main » mais adaptons nos séquences d'intervention en fonction de chaque demande et surtout de chaque lieu d'intervention.

Ces interventions en milieu scolaire peuvent être réalisées de manière ponctuelle (une demi-journée, une journée), ou inscrites dans un cycle de deux ou trois demi-journées étalées dans le temps.

Formalités de réalisation :

Comment réaliser des actions d'Education à l'Environnement dans l'école de votre commune en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs ?

Prendre contact avec le technicien en charge du dossier éducation à l'environnement à la FDCR afin de recevoir un programme des actions proposées par la Fédération et de pouvoir le présenter à l'école de votre commune dans le but de susciter une envie de la part des enseignants.

Ensuite, la Fédération des chasseurs prend contact avec l'école pour définir le thème, les objectifs pédagogiques, le contenu de ou des interventions

Intervention(s) réalisée(s) en partenariat avec l'association de chasse.

Intervenants :

Florian MARNAS ou Jérôme BERRUYER, Techniciens à la FDCR

Financement :

Ces animations sont réalisées grâce à divers financeurs (Conseil Général, Grand Lyon, EPCI, communes, MRE, CEDD, FDCR...) qui prennent à leur charge le coût des interventions afin que les animations soient accessibles à toutes les écoles.